

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2017-2018

CURSUS

Prise en compte du quotient familial, se référer au tableau se trouvant au verso

Cours	Domiciliés ou travaillant à Aubervilliers/La Courneuve	Domiciliés en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve)	Domiciliés hors Seine-Saint-Denis
Initiation <i>(musique et danse)</i>	74 € à 197 € max		
Cycles 1, 2, 3 Parcours personnalisé <i>(instrument, voix, danse, théâtre)</i>	74 € à 947 €	289 € min à 947 €	947 €
Cycle Spécialisé Toutes disciplines	344 € à 947 €	344 € à 947 €	947 €
Création / Culture musicale Hors Cycle spécialisé <i>FM, Ecriture, Orchestration, Histoire de la musique, Analyse, MAO, Acoustique Musicale, Composition (+ Improvisation en complément de ces disciplines)</i>	74 € à 492 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	289 € à 492 € max <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>	492 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)</i>

PRATIQUES COLLECTIVES SEULES

Cours	Tarif unique
Grand Chœur, Formation musicale adulte, Atelier adulte de musique baroque, Atelier de musiques traditionnelles, Atelier direction de chœur, Relevé et écriture musiques actuelles, Pratique collective musique actuelles Orchestre, Improvisation, Relevé jazz, Arrangements jazz	108 € <i>(pour 1 ou plusieurs de ces activités)</i>

TARIFS REDUITS

- Familles : application d'une réduction de 25 % du tarif de base pour le 2^{ème} membre de la même famille, et de 50 % à partir du 3^{ème} membre de la famille, sauf en matière de tarif « pratiques collectives seules »
- Deuxième discipline : Application d'une réduction de 25 % du tarif de base sur les droits d'inscription de la deuxième discipline

LOCATION D'INSTRUMENT

Possibilité de louer un instrument (sauf le piano) au CRR 93 pour les débutants et éventuellement pour les élèves de 2^{ème} année.

Tarif : 121 € pour l'année - 41 € pour un trimestre

CONCOURS D'ENTREE

55 € non remboursables (déduits des droits d'inscription en cas de réussite)

EN CAS D'ABANDON OU DE RADIATION

Le remboursement des droits d'inscription s'effectue dans un délai de 4 semaines suivant le début des cours, moyennant une retenue de 11 € pour les frais de dossier. **La demande doit être formulée par courrier auprès de la Direction du CRR 93. Passé ce délai, le montant des droits d'inscription reste dû en totalité.**

TABLEAU QUOTIENT FAMILIAL

Pour les familles domiciliées (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, et en Seine-Saint-Denis à partir de la 6^{ème} tranche.

Tranches de quotient	Droits (€)
0 à 270	74
271 à 370	108
371 à 542	157
543 à 637	197
638 à 762	231
763 à 932	289
933 à 1131	344
1132 à 1351	415
1352 à 1721	492
1722 à 2457	687
2458 et plus	947

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE PAIEMENT

L'inscription au CRR 93 n'est définitive qu'après le paiement des droits d'inscription. Ils se règlent sur place, lors de l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de SIVU ECOLE MUSIQUE DANSE Régie de Recettes, ou par prélèvement (fournir un RIB). Les droits d'inscription sont annuels mais peuvent être réglés en plusieurs fois.

A présenter obligatoirement pour toute inscription (sauf élèves domiciliés hors Seine-Saint-Denis) :

- Pour les locataires : quittance nominative de loyer, revêtue d'un timbre fiscal ou émanant d'un organisme officiel et datant de moins de 3 mois
- Pour les propriétaires : échéancier (crédit)
- Dernier avis de paiement ou de virement des allocations familiales ou de non-paiement
- Avis d'imposition 2017 (sur les revenus de 2016) ou fiches de paie du mois de décembre 2016 des deux parents
- Justificatif de versement de pensions, bourses d'études (le cas échéant)
- Justificatif d'emploi (pour les personnes travaillant à Aubervilliers ou La Courneuve mais qui n'y résident pas)
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire) format IBAN BIC pour le règlement par prélèvement

En l'absence de ces pièces justificatives pour le calcul du quotient familial, le tarif appliqué par défaut est le tarif maximum soit 947 €.